Période de souscription du 06 juin 2023 au 18 juillet 2023*

CA Oblig Euribor (Juin 2023)

Titre de créance d'une maturité de 2 ans présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, offrant un rendement minimum à l'échéance*

Éligibilité : Compte-titre ordinaire et plan d'épargne retraite individuelle en compte-titres ordinaire ("PERI CTO")

Durée de l'investissement conseillée : 2 ans.
Vous devez donc disposer d'un horizon de placement de 2 ans.

Le produit est émis par Amundi Finance Emissions ("l'Émetteur", véhicule d'émission dédié de droit français) et Crédit Agricole SA ("Le Garant") offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Émetteur, au titre de CA Oblig Euribor (Juin 2023). Il est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur Amundi Finance Emissions et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant Crédit Agricole S.A. entrainant notamment une dépréciation totale ou partielle des Titres ou une conversion partielle ou intégrale des Titres en actions de l'Émetteur.

Il est recommandé de n'investir dans CA Oblig Euribor (Juin 2023) que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. En cas de revente avant l'Échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable à priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

* Pour les investisseurs ayant souscrit pendant la période de souscription (du 06/06/2023 et le 18/07/2023 sauf clôture anticipée ou annulation sans préavis au gré de l'Émetteur) et conservant CA Oblig Euribor (Juin 2023) jusqu'à l'échéance le 28/07/2025.

Communication à caractère promotionnel : veuillez vous référer au Prospectus de Base, aux Conditions Définitives et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

banque & assurances

- CA Oblig Euribor (Juin 2023) (le "Titre") est un produit émis par Amundi Finance Emissions ("l'Émetteur").
- Hors cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et hors cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. garantit à l'Échéance le remboursement aux investisseurs de CA Oblig Euribor (Juin 2023) tel que décrit dans la "Description de la formule" en pages 4 et 5.
- **Le terme "Capital" utilisé dans ce document désigne la valeur nominale unitaire des Titres.** Le remboursement CA Oblig Euribor (Juin 2023) mentionné dans ce document est valable à l'Échéance du 28/07/2025 ("Échéance"), hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 06/06/2023 et le 18/07/2023 et est calculé sur la base de la valeur nominale de CA Oblig Euribor (Juin 2023), **hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres ordinaire et au PERI CTO.**
- **Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de CA Oblig Euribor (Juin 2023) le 28/07/2023 et sont calculés hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres ordinaire et au PERI CTO.**
- **L'Émetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.) ainsi que les distributeurs de CA Oblig Euribor (Juin 2023) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.**
- **Le sous-jacent de CA Oblig Euribor (Juin 2023) :** Euribor 3 mois, Euro Interbank Offered Rate 3 mois : taux moyen auquel certaines banques établies dans l'UE ou dans des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) peuvent obtenir des fonds sur le marché des prêts interbancaires non garantis sur une durée de 3 mois.

Remboursement de l'intégralité du Capital à l'Échéance

Quel que soit le niveau de l'Euribor 3 mois, remboursement de l'intégralité du Capital majoré d'un rendement minimum de 6,40%(1) (soit un TRAB minimum de 3,15 %)(2) au terme des 2 ans (hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. et hors frais et fiscalité liés au compte-titres ordinaire et au PERI CTO). En cas de revente avant l'Échéance, il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital(1).

Comment fonctionne CA Oblig Euribor (Juin 2023) ?

CA Oblig Euribor (Juin 2023) est un placement sur 2 ans qui offre :

À chaque Date d'Observation Trimestrielle(3), un Gain Acté Trimestriel est acté pour la Période Trimestrielle (90/360)(3).
Le "Gain Acté Trimestriel" est égal à 90 / 360 du Taux Acté du Trimestre déterminé comme suit :

Si l'Euribor 3 mois est inférieur ou égal à 3,20 %	Si l'Euribor 3 mois est inférieur à 3,40 %(1) et supérieur à 3,20 %(1)	Si l'Euribor 3 mois est supérieur ou égal à 3,40 %
Le Taux Acté du Trimestre de CA Oblig Euribor (Juin 2023) est égal à 3,20 %	Le Taux Acté du Trimestre de CA Oblig Euribor (Juin 2023) est égal à l'Euribor 3 mois	Le Taux Acté du Trimestre de CA Oblig Euribor (Juin 2023) est égal à 3,40 %

À l'Échéance des 2 ans (le 28/07/2025) :
CA Oblig Euribor (Juin 2023) est remboursé à hauteur du Capital(1) majoré de la somme des Gains Actés Trimestriels(1)

Le remboursement minimum est égal à 106,40 %(1), soit un TRAB de 3,15 %(1).

Le remboursement maximum est égal à 106,80 %(1), soit un TRAB de 3,34 %(1).

Pour plus de détails, consulter la rubrique : "Description de la formule" pages 4 et 5.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.
(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du 28/07/2023 à la date d'échéance concernée le 28/07/2025.
(3) Définie pages 4 et 5.

Avantages et inconvénients de CA Oblig Euribor (Juin 2023)

Pour les investisseurs ayant souscrit du 06/06/2023 et le 18/07/2023

AVANTAGES

- À l'Échéance CA Oblig Euribor (Juin 2023) est remboursé de l'intégralité du Capital majoré :
  - au minimum de 6,40 %[1], soit un TRAB[2] de 3,15 %[1]
  - au maximum de 6,80 %[1], soit un TRAB[2] de 3,34 %[1] si l'Euribor 3 mois constaté chaque trimestre est supérieur ou égal à 3,40 %,

  dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription (du 06/06/2023 et le 18/07/2023) et a conservé son placement pendant 2 ans (jusqu'à l'Échéance du 28/07/2025), hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et défaut, liquidation et mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en Capital :
  - En cours de vie : en cas de revente avant l'Échéance, il existe un risque de perte partielle ou totale du Capital non mesurable à priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
  - Il existe un risque de perte en capital même à l'Échéance en cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.
- La durée du placement est de 2 ans, L'investisseur doit conserver CA Oblig Euribor (Juin 2023) jusqu'à l'Échéance pour bénéficier de la formule.
- L'investisseur peut ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Euribor 3 mois. Chaque trimestre, le Gain Acté est plafonné.

Les principaux risques de CA Oblig Euribor (Juin 2023) sont indiqués dans la rubrique "Avertissement" page 5.

Questions / Réponses

Pourquoi investir sur CA Oblig Euribor (Juin 2023) :

➤ Pour disposer à l'Échéance de l'intégralité du Capital[1] majoré :

- d'un gain minimum de 6,40 %[1] à 2 ans, soit un taux de rendement annuel brut de 3,15 %[2], ou
- d'un gain potentiel maximum de 6,80 %[1] à 2 ans, soit un taux de rendement annuel brut de 3,34 %[2] selon le niveau de l'Euribor 3 mois chaque trimestre.

Puis-je revendre CA Oblig Euribor (Juin 2023) avant l'échéance du 28/07/2025 ?

➤ CA Oblig Euribor (Juin 2023) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris jusqu'au jusqu'au 5e jour ouvré avant la Date d'Échéance.

➤ Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'Échéance, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable à priori).

➤ Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

Comment suivre l'évolution de CA Oblig Euribor (Juin 2023) ?

➤ Vous pouvez suivre la valorisation de CA Oblig Euribor (Juin 2023) sur :

www.ca-sicavetfcp.fr

et de l'Euribor 3 mois sur le site de la banque de France :

https://www.banque-france.fr/statistiques/taux-et-cours/taux-interbancaires

ou sur le site :

https://www.emmi-benchmarks.eu/benchmarks/euribor/rate/

Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

(1) Hors défaut et liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.
(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du 28/07/2023 à la date d'échéance concernée le 28/07/2025.

Caractéristiques principales

Avant tout investissement dans CA Oblig Euribor (Juin 2023) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 30/06/2022 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n°22-253 (le prospectus de base), le premier supplément en date du 30/08/2022 approuvé par l'AMF sous le n°22-360 (le "Premier Supplément"), le deuxième supplément en date du 25/11/2022 approuvé par l'AMF sous le n°22-468 (le "Deuxième Supplément"), le troisième supplément en date du 04/01/2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-005 (le "Troisième Supplément"), le quatrième supplément en date du 22/02/2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-051 (le "Quatrième Supplément"), le cinquième supplément en date du 20/04/2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-122 (le "Cinquième Supplément") et le sixième supplément en date du 30/05/2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-192 (le "Sixième Supplément"), constituant ensemble le "Prospectus de Base", et les Conditions Définitives en date du 31/05/2023 (les "Conditions Définitives"). Le Prospectus de Base est valable jusqu'au 29/06/2023. La date exacte du nouveau prospectus de base qui lui succèdera n'est pas connue au jour de la rédaction de cette communication à caractère promotionnel mais ce nouveau prospectus de base devra être approuvé et publié au plus tard le 29/06/2023. La date exacte dépendra de la date d'approbation par l'AMF. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'Émetteur et le Garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site de l'Émetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Amundi Finance Emissions (www.amundi-finance-emissions.com).

- le Document d'informations clés en date du 31/05/2023 disponible sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A.

Nature juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie.
Période de souscription	Du 06/06/2023 et le 18/07/2023. La période de souscription pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Émetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com
Code ISIN	FR001400HJA5
Émetteur	Amundi Finance Emissions, société du groupe Amundi
Garant de la formule	Crédit Agricole S.A. garantit le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre de la formule(1) décrite ci-dessous
Prix d'émission	100 € à la date d'émission le 06/06/2023. Le prix de souscription est de 100 € pendant la période de souscription.
Date d'échéance	28/07/2025
Durée d'investissement conseillée	2 ans
Éligibilité	Compte-titres ordinaire et plan d'épargne retraite individuelle en compte-titres ordinaire
Valeur nominale	100 €
Cotation	Les Titres seront admis à la négociation sur Euronext Paris (www.euronext.com) avec effet à compter du 01/08/2023
Devise	Euro
Niveau de garantie du Capital(1) à l'échéance	Remboursement de l'intégralité du Capital (hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.et hors frais et fiscalité liés au compte-titres ordinaire et au PERI CTO). En cas de revente avant l'Échéance, le Capital n'est pas garanti, il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital.
Sous-jacent	Euribor 3 mois Reuters EURIBOR01 11h00 (heure de Bruxelles) L'Euribor 3 mois est un taux calculé et publié quotidiennement à 11h00 CET à l'exception des samedis, dimanche et jours fériés par l'Institut des Marchés Monétaires Européens ("European Money Markets Institute" EMMI, association à but non lucratif, dont l'objectif est de faciliter le fonctionnement des marchés monétaires de la zone euro).
Description de la formule(1)	À chaque Date d'Observation Trimestrielle, un Gain Acté Trimestriel est acté pour la Période Trimestrielle (90/360). Le Gain Acté Trimestriel est égal à 90/360 (soit 25 %) du Taux Acté du Trimestre pour cette période commençant à la Date de Début de Période Trimestrielle et terminant à la Date de Fin de Période Trimestrielle. Le Taux Acté du Trimestre est déterminé comme suit, si l'Euribor 3 mois à la Date d'Observation Trimestrielle est : - inférieur ou égal à 3,20 %, le Taux Acté du Trimestre est égal à 3,20 % - Inférieur à 3,40 % et supérieur à 3,20 %, le Taux Acté du Trimestre est égal à l'Euribor 3 mois à la Date d'Observation Trimestrielle

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres ordinaire et au PERI CTO.

Caractéristiques principales

Description de la formule[1]

Trimestre	Période Trimestrielle de 90 jours		
	Date d'Observation Trimestrielle	Date de Début de Période Trimestrielle	Date de Fin de Période Trimestrielle
1	26 juillet 2023	28 juillet 2023	28 octobre 2023
2	26 octobre 2023	28 octobre 2023	28 janvier 2024
3	25 janvier 2024	28 janvier 2024	28 avril 2024
4	25 avril 2024	28 avril 2024	28 juillet 2024
5	25 juillet 2024	28 juillet 2024	28 octobre 2024
6	24 octobre 2024	28 octobre 2024	28 janvier 2025
7	24 janvier 2025	28 janvier 2025	28 avril 2025
8	24 avril 2025	28 avril 2025	28 juillet 2025

*Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) calculé du 28 juillet 2023 au 28 juillet 2025.

À l'échéance, le 28/07/2025, CA Oblig Euribor (Juin 2023) est remboursé à hauteur du Capital majoré de la somme des Gains Actés Trimestriels :

Au minimum à 106,40 %[1], soit un TRAB de 3,15%[2]

Au maximum à 106,80%[1], soit un TRAB de 3,34%[2]

Marché secondaire

Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5e jour ouvré avant la Date d'Échéance.

Agent de calcul

Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Coûts inclus dans l'investissement

Pour plus d'information sur les coûts, veuillez vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?" du Document d'informations clés de CA Oblig Euribor (Juin 2023) disponible sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 1 % par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et à minima une fois par an sur la durée de vie du produit.

Avertissement

L'Émetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.) ainsi que les distributeurs de CA Oblig Euribor (Juin 2023) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Facteurs de risques

il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du titre (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).

Risque de crédit : l'investissement est exposé au risque de solvabilité du Groupe Crédit Agricole et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, l'investisseur s'expose au risque de non-remboursement de la formule.

Risque de mise en résolution : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Groupe Crédit Agricole, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Obligations (dépréciation, totale ou partielle des Obligations ou conversion des Obligations en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital[1]. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Émetteur et le Garant Crédit Agricole S.A. pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Émetteur ou le Garant ne soit défaillant (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).

Risque de marché : en cas de vente avant l'échéance, la formule ne s'applique pas. Toute vente en cours de vie de CA Oblig Euribor (Juin 2023) se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par le niveau de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt et durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable a priori par rapport au Capital[1].

Risques relatifs aux titres indexés sur Indices : L'Euribor 3 mois fait partie des indices de référence du marché des taux intérêt européens, il remplit les conditions de transparence et de fiabilité exigées par le Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen encadrant les indices de références du marché. Sous CE règlement, l'Euribor est considéré comme d'importance critique. En effet, il est l'un des principaux indices de référence de taux d'intérêt au monde qui sert de base à des contrats tels que des swaps de taux d'intérêt, les émissions obligataires à taux variables ou encore les crédits hypothécaires de détail. Une interruption ou une interdiction d'utilisation de l'Euribor 3 mois pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur CA Oblig Euribor (Juin 2023) et donner lieu à des ajustements des modalités de CA Oblig Euribor (Juin 2023). Afin de prendre en compte les conséquences sur CA Oblig Euribor (Juin 2023) de certains événements exceptionnels pouvant affecter le sous-jacent la formule, l'Euribor 3 mois, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'indice et dans certains cas le remboursement automatique du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur CA Oblig Euribor (Juin 2023) .

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres ordinaire et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du 28/07/2023 au 28/07/2025.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A. et a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres & le Prospectus de base.

Émetteur : Amundi Finance Emissions – société anonyme de droit français - siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. http://www.amundi-finance-emissions.com

Garant : Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au Capital de 9 077 707 050 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex – Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416 Agent Placeur : Amundi Finance - Société anonyme au capital de 40 320 157 euros - Siège Social : 91 - 93 boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS Paris 421 304 601

Agent Placeur : Amundi Finance - Société anonyme au capital de 40 320 157 euros - Siège Social : 91 - 93 boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS Paris 421 304 601

Crédit photo : Gettyimages

Mise à jour : Juin 2023

banque & assurances